



Fédération fribourgeoise de natation

Règlement FFN-FSCHV 2.0

Règlement des compétitions pour nageurs non-licenciés

Valider lors de l'AG FFN-FSCHV du 04 avril 2014

PARTIE 1: COMPETITEURS

Art. 1.1: Participant à une compétition non-licenciée de la Fédération Fribourgeoise de Natation

Les compétitions non-licenciées de la Fédération Fribourgeoise sont ouvertes à tous les nageurs ne disposant pas de licences de la Fédération Suisse de Natation (FSN).

PARTIE 2: DISPOSITIONS GENERALES

Art. 2.1: Définition

La compétition de natation pour nageurs non-licenciés sont :

- LE CONCOURS POPULAIRE JEUNESSE
- LE CHAMPIONNAT FRIBOURGEOIS POPULAIRE
- LE MEETING MASTER
- LE CHAMPIONNAT CANTONAL SSS/SLRG
- LA COUPE FRIBOURGEOISE POPULAIRE

Le terme de « nageurs » utilisé dans ce règlement définit les concurrents des 2 sexes.

Le règlement de la Coupe Fribourgeoise Populaire fait l'objet d'une annexe au présent règlement. Cette annexe fait partie intégrante du présent règlement.

Selon le nombre d'inscriptions et les possibilités de l'organisateur et du lieu d'organisation le Meeting Master peut être licenciés ou/et non-licenciés.

Art. 2.2: Dates

Le calendrier des compétitions de natation est fixé par le Chef Technique de la FFN-FSCHV, en général sur consultation de la Commission Technique et validé par le Comité FFN-FSCHV. Il est publié au début de chaque saison sportive, au plus tard le 31 janvier de l'année qui précède l'organisation. En cas d'obligation, le Chef Technique a la compétence de modifier une date fixée.

Art. 2.3 Choix de l'organisateur

Les candidatures par les clubs pour l'organisation de ces manifestations est à soumettre au chef technique 30 jours avant l'assemblée générale qui précède à l'organisation. Les différentes candidatures seront proposées et soumises au vote de la prochaine assemblée générale. En cas de plusieurs candidatures, la priorité est accordée à un club qui n'a pas organisé les compétitions l'année d'avant.

Art. 2.4: Responsabilité

- Le club organisateur porte la responsabilité de l'organisation de la compétition qui lui est soumise.
- Le chef technique et la commission technique sont à disposition du club organisateur en tant que soutien de l'organisation et de la réalisation de la compétition qui lui est attribué par la FFN.
- L'organisateur se conforme au cahier des charges établi par la Fédération Fribourgeoise de Natation FFN-FSCHV pour l'organisation de chaque compétition.

Art. 2.5 : Financement

- La FFN-FSCHV soutient le club organisateur à hauteur de CHF 500.- par jour ou CHF 250.- par demi-jour de compétition.
- Toutes les charges sont à supporter par le club et toutes les recettes sont au bénéfice du club. Pour le Concours Populaire Jeunesse la FFN fourni les médailles ainsi que les prix, toutes les autres spécifications se trouvent dans le cahier des charges.
- Une demande de financement extraordinaire peut être faite auprès du comité de la FFN-FSCHV par l'intermédiaire de son président.
- Le Chef Technique (sur validation du Comité FFN) fixe les frais d'engagement pour chaque départ individuel et pour chaque départ de relais dans l'invitation des championnats.

PARTIE 3: CONCOURS POPULAIRE JEUNESSE

Art. 3.1: Définition, Conditions de participation

Le concours populaire jeunesse est dédié à tous les enfants de 13 ans et moins domiciliés dans le canton de Fribourg et ne pratiquant pas de natation de compétition.

Art. 3.2: Programme de compétition

Le concours populaire jeunesse se déroule sur une matinée selon un combiné chronométré comprenant:

- 25m Battements jambes avec une planche
- 50m Nage libre
- 25m Parcours d'obstacle

Selon l'avancement du concours, un relais 4x25m Nage libre est organisé sur place.

Art. 3.3: Catégories et classements

Les classements du concours populaire sont établis par année de naissance et sont séparés par sexe. Un classement séparé regroupe les nageurs non-membres d'un club de la FFN-FSCHV.

Art. 3.4: Inscriptions, Attribution des couloirs de nage

Les clubs inscrivent leurs nageurs avec si possible une référence de temps. Les nageurs n'ayant aucun temps de référence dans la saison en cours sont inscrits en « no time » (NT).

La composition des séries est en fonction des temps d'inscriptions annoncés.

En principe, l'inscription est gratuite.

PARTIE 4: CHAMPIONNAT FRIBOURGEOIS POPULAIRE

Art. 4.1: Définition, Conditions de participation

Le championnat fribourgeois populaire est une compétition de natation avec un classement individuel et des relais de club. Il regroupe également le meeting master et le championnat cantonal SSS/SLRG.

Art. 4.2: Programme de compétition

La compétition peut être organisée en bassin de 50m en adaptant les courses en fonction.

Le championnat fribourgeois populaire se déroule sur 1 jour, sur la base du programme suivant:

50m Papillon, Hommes et Femmes
50m Dos, Hommes et Femmes
Remise des médailles nages papillon et dos
50m Brasse, Hommes et Femmes
50m Libre, Hommes et Femmes, Sport Handicap
Remise des médailles nages brasse et libre
100m 4 Nages, Hommes et Femmes
100m Libre, Hommes et Femmes, Sport Handicap
Remise des médailles 4 Nages et 100m Libre
400m Libre, Hommes et Femmes
Relais 4x50m Libre, Mixte
Remise des médailles relais

En plus, un 25m Libre, réservé aux nageurs de 9 ans et -, pourra être organisé.

En alternance, les disciplines suivantes du championnat cantonal SSS/SLRG seront intégrées au programme de la journée :

Relais 4x50m Palmes combiné, mixte
Relais 4x50m avec ceinture de sauvetage, mixte

Pour ces disciplines, les règlements de la SSS/SLRG s'appliquent.

Exemple d'un programme composé :

SA partie 1	400m Libre ; Catégorie générale	Hommes et Femmes
	50m Papillon ; Tous selon catégories	Hommes et Femmes
	25m Libre ; 9 ans et moins	Hommes et Femmes
	50m Libre	Sport Handicap
	Remise des médailles 400m libre ; 50m Papillon ; 25m et 50m libre	
	50m Dos Tous selon catégories	Hommes et Femmes
	50m Brasse Tous selon catégories	Hommes et Femmes
	Relais 4x50m Palmes combiné	SSS
	Remise des médailles 50m Dos ; Brasse et relais sauvetage	
Pause		
SA partie 2	100m 4 Nages ; Tous selon catégories	Hommes et Femmes
	100m Libre	Sport Handicap
	Relais 4x50m Ceinture de sauvetage	SSS
	50m Libre ; Tous selon catégories	Hommes et Femmes
	Relais 4x50m Libre ; Catégorie générale	Mixte*
	Remise des médailles 100m 4 Nages ; 100m et 50m Libre ; relais sauvetage	
Fin du concours		

*Mixte : La composition des relais est de 2 femmes et 2 hommes

Art. 4.3 : Temps limites

Le championnat fribourgeois populaire n'est pas soumis à des temps limites, sauf pour les distances du 400m Libre (max. 2 séries de chaque sexe). Ils sont établis par le Chef Technique sur consultation de la Commission Technique.

Art. 4.4 : Catégories

Les classements du championnat fribourgeois populaire sera établi sur la base des catégories d'âges suivants y compris les nageurs avec un handicap physique (non-licenciés):

10 ans et –
11 et 12 ans
13 et 14 ans
15 et 16 ans
17 à 24 ans
25 à 29 ans catégorie masters
30 à 34 ans catégorie masters
35 à 39 ans catégorie masters
etc...

Il n'y a pas de catégories spécifiques pour les nageurs avec un handicap mental (une seule catégorie adulte par sexe).

Pour les disciplines du championnat cantonal SSS/SLRG, le classement se fera avec une seule catégorie générale.

Art. 4.5 : Inscriptions, Attribution des couloirs de nage

Les clubs inscrivent leurs nageurs avec une référence de temps. Les nageurs n'ayant aucun temps de référence dans la saison en cours sont inscrits en « no time » (NT).

La composition des séries est en fonction des temps d'inscriptions annoncés.

Art. 4.6 : Attribution des médailles et titres

Les classements sont établis selon le programme décrit à l'art. 4.2 et les catégories selon l'art. 4.4. Le podium est composé des 3 meilleurs temps nagés par chaque catégorie.

Pour les disciplines du championnat cantonal SSS/SLRG, un classement sera établi uniquement avec les clubs membres de la FFN/FSCHV.

PARTIE 5: DISPOSITIONS FINALES

Art.5.1: Entrée en vigueur

Ce règlement remplace les anciennes directives ou règlements précédemment établis. La présente édition tient compte de toutes les modifications adoptées jusqu'à et y compris l'Assemblée Générale de la Fédération Fribourgeoise de Natation FFN-FSCHV du 04 avril 2014 à Farvagny.

Le Président de la Fédération FFN-FSCHV Le Chef Technique de la FFN-FSCHV

Laurent Dietrich

Yves-Alain Schönenberg